

**Décision n° 2023/10
relative à l'accréditation de
l'ECAM Rennes - Louis de Broglie
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	ECAM Rennes - Louis de Broglie
Sigle :	ECAM Rennes
Type :	Privé
Académie :	Rennes
Site de l'école :	Rennes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2022/01, n° 2021/01-01, n° 2014/05 -06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NS (Nouveau site) :
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Cherbourg-en-Cotentin

Catégorie NV (Nouvelle voie) :
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation continue, sur le site de Rennes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'ECAM Rennes-Louis de Broglie ;
- Vu le rapport établi par Isabelle AVENAS-PAYAN (membre de la CTI et rapporteure principale), Patrick OBERTELLI (membre de la CTI et co-rapporteur), Pierre-Marie VERCHERE (expert auprès de la CTI), Meryem ESSAKET (experte internationale auprès de la CTI), Joris PLACETTE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 octobre 2023 ;
- Entendus Monsieur Hubert MAITRE, directeur, Monsieur Steven IDATTE, directeur du développement et des relations entreprises.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques en partenariat avec l'ITII Bretagne sur le site de Rennes	Formation continue	2024	2024-2025	restreinte

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Augmenter le nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs permanents à Rennes afin d'atteindre un taux d'encadrement d'au plus 20 élèves par enseignant ;
- Augmenter le nombre de publications des enseignants-chercheurs ;
- Finaliser le système de management de la qualité en structurant les indicateurs ;
- Créer une équipe de pilotage de la qualité avec une personne responsable pleinement disponible.

Décision défavorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques en partenariat avec l'ITII Bretagne sur le site de Cherbourg-en-Cotentin	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	refusée
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques en partenariat avec l'ITII Bretagne sur le site de Cherbourg-en-Cotentin	Formation continue	2024	refusée

Cette décision défavorable repose sur la nécessité pour l'école de :

- Prévoir un nombre suffisant d'enseignants-chercheurs permanents de l'école pour assurer au moins 25% des enseignements scientifiques et techniques ;
- Mettre en place un plan de recrutement des élèves sur le campus de Cherbourg-en-Cotentin qui permette de réaliser les prévisions des effectifs élèves.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 10 octobre 2023

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Élisabeth CRÉPON, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Jean-François KALUZNY, Xavier KLEBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoit NORTIER, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ et Pascal TRIBOULOT.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2023

La rapporteure principale

Isabelle Avenas

Le greffe

SL

La présidente
Elisabeth CRÉPON

